Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260414-PV_ELECTION-DE

DÉPARTEMENT
DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT
DE QUIMPER

Effectif légal
du conseil communautaire
53

Nombre de conseillers en exercice
53

EPCI :

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Élection du Président, des vice-présidents

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

L'an deux mille vingt-six, le quartorze du mois d'avril à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de QUIMPERLE COMMUNAUTE ;

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Clotilde LAVISSE	Clément AUFFRED	Christophe LE ROUX
Christelle BESSAGUET	Denis BARGUIL	Martine PRIMA
Olivier LE BOUETTE	Pascal BOZEC	Sidonie JARNO
Michaël THOMAS	Virginie LE QUEMENER	Laurent ROBERT
Bruno MOREL	Elina VANDENBROUCKE	Daniel HANOCQ
Jean-Michel DANIEL	Christophe LESCOAT	Pascale NIGEN
Franck CHAPOULIE	Anaëlle JOLIFF	Solène BOULENGUER
François PLOUET	Sylvie ISTA	Gwenaël HERROUET
Stéphane CADO	Patricia ECK	Michaël QUERNEZ
Danièle KHA	Eric ALAGON	Yves SCHRYVE
Marie-Madeleine BERGOT	Pascal PILLAULT	Karine LE GAD
Arnaud LE DANTEC	Elisabeth ESVAN	Yves BERNICOT
Nadine NAYARADOU	Laurent PORTIER	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU
Laurent LE GUEN	Morgane CONAN	Cécile HENNE
Guy FAOUCHER	Isabelle TANGUY	Gaëtan COSQUER
Marion VERNET	Jean-Yves LE GOFF	Anne-Marie SEVENNEC
Aurélie FOUCHER	Jean-Claude QUENTEL	

Absents [1] :

Julien LE GUENNEC (pouvoir à Gwénaël HERROUET), Gilles JOURDAIN (pouvoir à Anaëlle JOLIFF), Danièle BROCHU (pouvoir à Michaël QUERNEZ)

.....

.....

.....

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de M François PLOUET, conseiller communautaire le plus âgé (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M Clément AUFFRED a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

[1] Préciser s'ils sont excusés.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260414-PV_ELECTION-DE

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré cinquante (50) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au premier alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie[2].

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :
Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU et Marion VERNET

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) 53
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 7
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 44
f. Majorité absolue [3] 23

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe LE ROUX	44	Quarante-quatre
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

2.5. Proclamation de l'élection du président

M Christophe LE ROUX a été proclamé président et a été immédiatement installé.

[2] Tiers des membres en exercice de l'organe délibérant, présent ou représenté ; ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

[3] La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260414-PV_ELECTION-DE

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M Christophe LE ROUX élu président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, à ce jour, de 13 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 14 le nombre des vice-présidents du conseil communautaire.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) 53
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 14
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 38
f. Majorité absolue [4] 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Danièle KHA	36	Trente-six
Elina VANDENBROUCKE	2	Deux
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Mme Danièle KHA a été proclamée première vice-présidente et immédiatement installée.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) 53
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 48
f. Majorité absolue [4] 25

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe LESCOAT	48	Quarante-huit
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M Christophe LESCOAT a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) 53
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260414-PV_ELECTION-DE

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 52
f. Majorité absolue [4] 27

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Elina VANDENBROUCKE	52	Cinquante-deux
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Mme Elina VANDENBROUCKE a été proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 53
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 52
f. Majorité absolue [4] 27

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascal BOZEC	52	Cinquante-deux
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M Pascal BOZEC a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 53
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 50
f. Majorité absolue [4] 26

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Anaëlle JOLIFF	49	Quarante-neuf
Gwenaël HERROUET	1	Un
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M Anaëlle JOLIFF a été proclamée cinquième vice-présidente et immédiatement installée.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 53
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 50

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260414-PV_ELECTION-DE

f. Majorité absolue [4] 26

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Yves BERNICOT	49	Quarante-neuf
Jean-Michel DANIEL	1	Un
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.6.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M Yves BERNICOT a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 53
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 51
f. Majorité absolue [4] 26

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Clotilde LAVISSE	51	Cinquante et un
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.7.2. Proclamation de l'élection du septième vice-président

Mme Clotilde LAVISSE a été proclamée septième vice-présidente et immédiatement installée.

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 53
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 51
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 51
f. Majorité absolue [4] 26

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Laurent LE GUEN	51	Cinquante et un
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.8.2. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

M Laurent LE GUEN a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 53
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 8
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260414-PV_ELECTION-DE

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 45

f. Majorité absolue [4] 23

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Danièle BROCHU	42	Quarante-deux
Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU	2	Deux
Virginie LE QUEMENER	1	Un
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.9.2. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Mme Danièle BROCHU a été proclamée neuvième vice-présidente et immédiatement installée.

3.10. Élection du dixième vice-président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 53

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 47

f. Majorité absolue [4] 24

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guy FAOUCHER	47	Quarante-sept
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.10.2. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

M Guy FAOUCHER a été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.

3.11. Élection du onzième vice-président

3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 53

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 49

f. Majorité absolue [4] 25

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christelle BESSAGUET	47	Quarante-sept
Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU	2	Deux
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.11.2. Proclamation de l'élection du onzième vice-président

Mme Christelle BESSAGUET a été proclamée onzième vice-présidente et immédiatement installée.

3.12. Élection du douzième vice-président

3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 53

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260414-PV_ELECTION-DE

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 49
f. Majorité absolue [4] 25

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michaël THOMAS	49	Quarante-neuf
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.12.2. Proclamation de l'élection du douzième vice-président

M Michaël THOMAS a été proclamé douzième vice-président et immédiatement installé.

3.13. Élection du treizième vice-président

3.13.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 53
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d..... 50
f. Majorité absolue [4] 26

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Eric ALAGON	44	Quarante-quatre
Jean-Michel DANIEL	6	Six
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.13.2. Proclamation de l'élection du treizième vice-président

M Eric ALAGON a été proclamé treizième vice-président et immédiatement installé.

3.14. Élection du quatorzième vice-président

3.14.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 53
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 2
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 47
f. Majorité absolue [4] 24

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascale NIGEN	1	Un
Jean-Claude QUENTEL	43	Quarante-trois
Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU	1	Un
Jean-Michel DANIEL	2	Deux
.....	.....	.....

3.14.2. Proclamation de l'élection du quatorzième vice-président

M Jean-Claude QUENTEL a été proclamé quatorzième vice-président et immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260414-PV_ELECTION-DE

4. Observations et réclamations [4]

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le quatorze avril 2026, à vingt et une heures, trente minutes, en double exemplaire [5] a été, après lecture, signé par le président, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),

Le conseiller communautaire le plus âgé,

Le secrétaire,

Les assesseurs,

[4] Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

[5] Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.